

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE SAVERNE
10, rue du Zornhoff 67700 SAVERNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU
COMITE DIRECTEUR DU 30 JANVIER 2024

Membres en exercice : 27

Membres présents : 20

Membres absents excusés : 2

Membres ayant donné procuration : 5

En l'absence de M. CREMMEL Joseph, Président du Syndicat, étaient présents sous la présidence de M. DORSCHNER Christian :

BURRUS Daniel, DANGELSER Aimé, DOEPPEN Hans, ESTEVES Christine, GERARD Daniel, HAEMMERLIN Médéric, HERRMANN Pascal, HITTINGER Denis, HOERTH Jean-Michel, JUNDT Jean-Jacques, KERN Viviane, KOPP Audrey, LEICHTWEIS Samuel, LORENTZ Béatrice, OBERLE Carine, PUEYO Julien, ROBITZER Georges, SCHNITZLER Nadine, SPACH Thierry

Assistait en outre à la séance :

M. Laurent MARIE, Directeur Général des Services du SMICTOM

Mme Chloé VETTER-SCHMIEDEN, Chargée de Mission Prévention et Déchets

Etaient absents ayant donné procuration :

CREMMEL Joseph donnant procuration à Audrey KOPP, FISCHBACH Marc donnant procuration à DOEPPEN Hans, HOLZSCHERER Daniel donnant procuration à DORSCHNER Christian, SAND Gilbert donnant procuration à LEICHTWEIS Samuel, SCHMITT Claude donnant procuration à Carine OBERLE

Etaient absents excusés : SCHMITT René, EICHHOLTZER Michel

Décision rendue exécutoire compte tenu de :

- la réception en Sous-Préfecture le :

- la publication en date du :

Le Vice-Président :

Christian DORSCHNER



REÇU EN PREFECTURE

le 12/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-256701301-20240130-888923-DE

12. Tableau des effectifs

Monsieur le Vice-Président expose qu'un certain nombre de postes avaient été ouverts soit pour des recrutements soit à la suite de changement de temps de travail ou d'avancement de grade et qui n'ont pas été fermés.

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs, il est nécessaire de supprimer ces postes et de valider le tableau à la date du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Directeur de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des service.



REÇU EN PREFECTURE

le 12/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-256701301-20240130-888923-DE

Filières	Date et n° de délibération	Statut	Catégorie	Grade	Libellé de l'emploi	Service d'affectation	Durée hebdomadaire	Poste budgété	Poste pourvu/occupé	Poste vacant
Administrative	Délibération 7 du 05/04/2022	Contractuel	A	Attaché principal	Chargée de mission	Général	32h	1	1	
	Délibération 4 du 27/06/2023	Titulaire	A	Attaché	Chargé de communication	Général	28h	1	1	
	Délibération 6 du 28/06/2016	Titulaire	B	Rédacteur	Gestionnaire administrative comptabilité / ressources humaines	Général	35h	0	0	1
	Délibération 6 du 28/06/2016	Titulaire	C	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Gestionnaire administrative comptabilité / ressources humaines	Général	35h	1	1	
	Délibération 6 du 27/06/2023	Titulaire	C	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Agent d'accueil	Accueil	35h	2	2	
	Délibération 14 du 7/11/2023	Contractuel	C	Adjoint administratif	Agent administratif et d'accueil	Général	35h	1	0	1
	Délibération 16 du 7/02/2023	Contractuel	C	Adjoint administratif	ADTP	Accueil/ADTP	35h	1	1	
	Délibération du 30/01/2024	Contractuel	C	Adjoint administratif	ADTP - Agent d'accueil et de la relation usagers	Accueil	35h	1	0	1
	Délibération 15 du 7/11/2023	Contractuel	C	Adjoint administratif	ADTP - agent d'accueil	Accueil/ADTP	35h	1	1	
	Délibération 15 du 7/11/2023	Contractuel	C	Adjoint administratif	Agent administratif et d'accueil	ADTP	35h	1	1	
Technique	Délibération du 29/10/2013	Titulaire	A	Ingénieur principal	DGS	Général	28h	1	0	0
	Délibération 5 du 04/04/2023	Contractuel	A	Ingénieur principal	DGS	Général	35h	1	1	
	Délibération 15 du 7/11/2023	Contractuel	C	Adjoint technique	ADTP	ADTP	28h	1	1	
	Délibération 16 du 7/11/2023	Contractuel	C	Adjoint technique	ADTP	ADTP	28h	1	0	1
	Délibération 4 du 04/04/2023	Contractuel	C	Adjoint technique	Maitre composteur	ADTP	28h	1	1	
	Délibération 5 du 27/09/2023	Contractuel	C	Adjoint technique	Guide déchets verts	ADTP	35h	0	0	1

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré,

ADOpte le tableau des effectifs comme décrit ci-dessus,

Et CONSIDERE tous les postes non mentionnés dans le tableau des effectifs comme supprimés.

Saverne, le 12/02/2024

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président,

Christian DORSCHNER



REÇU EN PREFECTURE

le 12/02/2024 4

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-256701301-20240130-888923-DE